



LM/NG/SC n° 2023-238

Le, lundi 2 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 29 septembre 2023

Le vendredi 29 septembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Excusé(s) : Marc ROZIER *qui a donné pouvoir à Olivia UCAR-MORELLE*, Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Anthony d'AMBROSIO *qui a donné pouvoir à Michel AGUETTAZ*, Ludovic PEROT et Sandrine GADBLED

Olivia UCAR-MORELLE a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du mardi 20 juin 2023.

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "*Planaise.fr*", rubrique "*Mairie*" puis onglet "*Les séances du Conseil Municipal*".

Délibération n° DÉL 2023-19 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE – APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE "SRU" (Solidarité et Renouvellement Urbain)

Monsieur le Maire informe que la compétence Mobilité a été prise par la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2021, à ce titre, elle a développé avec les deux autres intercommunalités du secteur du Bassin Chambérien, divers projets et actions qui sont développés dans le projet de délibération qui vous a été remis.

Depuis la loi du 13.12.2000 (loi dite SRU) et pour mener à bien leurs missions, les intercommunalités peuvent s'associer au sein d'un Syndicat mixte de transport sur un périmètre bien défini.

Depuis 2019, les départements ont la possibilité d'intégrer ce Syndicat mixte, ce que souhaite le Département de la Savoie.

Aussi, au regard de tout ce qui est exposé ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un syndicat mixte de type SRU, qui regroupera les 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération "Grand Chambéry"
- Communauté d'Agglomération "Grand Lac"
- Communauté de Communes Cœur de Savoie

Ainsi que :

- Le Département de la Savoie

Avant le vote du Conseil Municipal :

Les Conseillers débattent sur différents points :

- Positivité de ce nouveau syndicat pour Planaise ?
- **Monsieur le Maire** informe que ce syndicat SRU ne prendrait pas la place du SCoT Métropole Savoie, mais serait un complément.
- **Madame Olivia UCAR-MORELLE** demande quels seront les enjeux financiers pour Planaise, en matière de dépenses ? Tout syndicat ayant un budget de fonctionnement minimum, non communiqué à ce jour.
- Équilibre entre les espaces urbains et économiques ?
- **Madame Sylvie GIRAUD** informe que des solutions de transports ont été mises en place notamment les navettes vers le site d'Alpespace, et qu'il y a déjà un projet de rouvrir certaines petites gares.
- **Monsieur Josselin PAPIN** demande s'il serait possible d'avoir des informations complémentaires plus complètes.
- **L'ensemble des Conseillers** se pose la question "sur la multiplicité des parties prenantes pour les mêmes compétences".

Délibération rejetée à la majorité des suffrages exprimés, 13 votants dont 3 pouvoirs :

- **Pour : 4 dont 3 pouvoirs (Le Maire, M. ROZIER, R. BENDOTTI, A. d'AMBROSIO)**
- **Contre : 9 (Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Thierry BATAILLARD et Sylvie GIRAUD)**

Délibération n° DÉL 2023-20 – MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU FDEC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, la commune a lancé le projet de réfection de la toiture de l'église, le Conseil Municipal a délibéré le 23 novembre 2021 pour une demande de subvention du Département dans le cadre du FDEC.

Le 23 septembre 2022, le Département nous a informés que notre demande avait été rejetée pour le programme 2023.

Aussi, même si le projet de réfection de la toiture est pour l'instant en suspens, il convient de maintenir notre demande de subvention pour 2024 auprès du Département. Il y a donc lieu de délibérer pour demander le maintien de la demande de subvention au Département dans le cadre du FDEC, pour le projet de réfection de la toiture de l'église.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 13 votants dont 3 pouvoirs.

L'Ordre du Jour relatif aux délibérations est clos à 21h10

Informations et Questions diverses

- *Remplacement de l'arbre du rond-point de l'école*

Le Maire présente le devis établi par notre prestataire "L'Arbre et la Terre" pour un montant de 680 €. Il explique que l'arbre en place est resté à l'état végétatif et ne s'est jamais développé correctement, cela est peut-être dû à l'emplacement, il ne sera pas mis au rebut, il faudra lui trouver un endroit plus approprié. Concernant le nouvel arbre, plusieurs conseillers proposent :

- Un Lilas des Indes ou un Tilleul de Henry

Le prestataire doit planter le nouvel arbre en novembre 2023.

- *Réunions Maire-Adjointes et/ou Équipe Municipale*

Le Maire confirme que suite à un changement de planning d'une adjointe, les réunions de travail Maire-Adjointes et/ou Équipe Municipale auront désormais lieu le mardi soir à la place du jeudi.

- *Grêle du 24 juillet 2023*

Le Maire informe qu'une déclaration de sinistre concernant les bâtiments communaux a été faite auprès de l'assureur de la commune. Le collaborateur d'une petite entreprise s'est rendu sur les divers sites (église, Préau, mairie) muni d'un drone afin de prendre des clichés des toits et pouvoir constater les éventuels dégâts. Les clichés sont à étudier rapidement par la Commission Travaux pour prévenir l'assureur en cas de dommages.

- *Signalétique et signalisation*

Le Maire informe qu'un devis pour la signalétique et la signalisation a été demandé à plusieurs entreprises, seule une a répondu pour l'instant. L'actualisation du devis établi en septembre 2022 pour la signalisation horizontale (marquage au sol) a été demandée à l'entreprise AXIUM.

- *Parking de l'école*

Le Maire rappelle que lors du Comité Syndical du SIVU du 5 avril 2023, il a informé l'assemblée sur les modalités de stationnement du parking de l'école. En effet, les parents d'élèves ont fait part des difficultés rencontrées pour stationner sur ce parking qui est saturé aux horaires d'entrée et de sortie des classes.

De fait, en collaboration avec le Groupe de travail sur la sécurisation, il a été proposé que ce parking soit réservé aux parents d'élèves de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45. Un panneau sera implanté avec ces informations et un arrêté municipal sera pris.

Le Maire rappelle qu'il est demandé aux agents du SIVU de stationner leurs véhicules sur le parking réservé au personnel enseignant et lorsque ce parking est complet, les agents du SIVU doivent se garer sur le parking du "Tri Sélectif", comme il a été indiqué sur le Procès-verbal de la réunion du SIVU du 5 avril 2023.

- ***Sinistre portes et fenêtres du bâtiment de la Mairie***

Comme l'avait demandé **Sylvie GIRAUD** lors de la séance du 20 juin 2023, une déclaration en "Dommages Ouvrage" a été faite auprès de l'assureur de la commune pour les dégâts constatés sur certaines portes et fenêtres du bâtiment de la Mairie lors du chantier de réhabilitation. Un expert a donc été missionné par l'assureur, et la réfection des fenêtres des appartements côté Préau, qui fuient lors de fortes pluies, et la porte d'accès aux appartements côté route des Allobroges qui est très dégradée, ont été pris en considération par cet expert. Un devis de 3.201,00 € a été établi par l'entreprise "Menuiserie Savoisienne" (ex Rousset Gazzola, titulaire du lot menuiseries extérieures du marché de réhabilitation de la Mairie), ce devis sera pris en charge par l'assurance.

- ***Porte d'accès aux logements***

Afin que la porte d'accès aux logements souffre moins des aléas météorologiques lorsqu'elle sera remise en état, **Sylvie GIRAUD** demande s'il ne serait pas possible de mettre en place "une marquise" au-dessus de la porte afin de la protéger au mieux des intempéries. À voir par la Commission Communale des Travaux.

- ***Commémoration du 11 novembre***

Nathalie GONTARD informe que la sono ne fonctionne plus, elle a demandé un devis à "Batteries 73" pour le remplacement des batteries.

- ***Colis des aînés***

Nathalie GONTARD informe que la Commission doit se réunir pour définir le contenu du colis et le choix du fournisseur.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h20

**La Secrétaire de Séance,
Olivia UCAR-MORELLE**



Par **Le Maire, Absent**
Lionel MURAZ
Marie GORRAS, Adjointe
